

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1509**

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les mentions « biodégradable », « respectueux de l'environnement » »

les mots :

« la mention « biodégradable » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mention « respectueux de l'environnement » couvre un champ trop large de produits et peut se révéler utile dans certaines situations.